



RÈGLEMENT

Édition 2022

4-6/06/2022

1. Introduction

Le Schuman Trophy est basé sur 3 piliers :

a) La solidarité

Depuis sa création en 1997, le Schuman Trophy, grâce aux sponsors et à l'implication des Directions Générales et Services, a distribué plus de € **835.000** de contributions à des associations caritatives œuvrant pour l'enfance défavorisée en Europe et dans le Monde (voir détails à l'annexe 1).

Tous les participants s'accordent pour rappeler que cette initiative est en faveur des enfants du monde entier et que **le tournoi de football n'est qu'un des instruments pour atteindre son objectif.**

La participation de la majorité des Directions Générales à cet élan de solidarité est un élément essentiel à la réussite annuelle du Schuman Trophy, principalement par l'engagement de leurs membres dans la vente des billets de tombola.

Le Comité d'Organisation (ci-après : le Comité) espère que les résultats financiers de cette 25^{ème} édition permettront une fois encore d'aider un maximum d'associations caritatives.

b) La convivialité

Le tournoi de football est, sans aucun doute, un des événements majeurs organisés au sein des Institutions européennes qui permet à tous les fonctionnaires, autres agents et leur famille de se réunir l'espace d'un week-end en toute décontraction.

« La convivialité me tient à cœur et cette manifestation y contribue », fut le message d'encouragement du Président SANTER en 1997, soulignant l'état d'esprit dans lequel s'inscrivait cette initiative.

Le Président renouvelait son soutien à l'initiative en 1998 et 1999 en déclarant :

« J'apporte mon soutien à cette confrontation sportive interservices. D'autant plus qu'elle est organisée dans un esprit de solidarité européenne tournée vers l'extérieur. C'est pourquoi, quelle que soit la meilleure équipe, il n'y aura que des gagnants ! »

C'est également dans cette voie que s'exprimaient le Président PRODI et les Commissaires en soulignant que *"cette initiative fait honneur aux personnes participantes"*.

Durant ses deux mandats, le Président BARROSO apporta également tout son soutien au Schuman Trophy soulignant *« un événement devenu incontournable à la Commission européenne et un exemple de l'intégration du personnel de la CE à la vie culturelle et caritative en Belgique et ouverte sur le monde ».*

En marge du Gala 2014, le Président Juncker adressa un message de sympathie *félicitant les très nombreuses personnes qui depuis 18 ans ont inlassablement organisé cet événement dans un remarquable esprit d'équipe entre collègues et de solidarité avec les plus faibles.*

En 2018, le Président réitérait ses encouragements en signalant sa satisfaction de notre solidarité envers les enfants défavorisés, notamment en Afrique, et de la promotion des valeurs de l'Europe.

c) La sportivité

Quel que soit le sport pratiqué, un tournoi demeure une compétition qui voit émerger un gagnant qui remporte le trophée. Bien trop souvent, toutefois, l'esprit de compétition prend le dessus sur les valeurs fondamentales de notre initiative que sont la solidarité, la convivialité et l'esprit de fair-play.

Du fait de son but premier, le Comité a toujours mis l'accent sur l'esprit de fair-play qui doit entourer le tournoi. C'est ainsi qu'une coupe est remise à l'équipe ayant témoigné de la plus grande sportivité au cours du tournoi et que des sanctions spécifiques ont été inscrites dans le règlement pour punir sévèrement tout acte antisportif.

2. Édition 2022

La 25^{ème} édition du Tournoi de football "SCHUMAN TROPHY 2022", se déroulera le **week-end de la Pentecôte du 4 au 6 juin 2022** dans les installations de la **Royale Union Rixensart** situées à Rosières, rue de la Ferme du Plagniau.

La 6^{ème} édition du tournoi féminin sera également organisée durant ce tournoi.

3. Frais de participation

- Chaque équipe versera un droit de participation dont le montant est fixé à **400 €**.

Ce montant est composé de 200 € de frais de participation directs et de 200 € de participation à la tombola (80 billets seront transmis aux responsables). La vente de ces billets de tombola permettra aux équipes de récupérer 200 €.

(Les équipes féminines ne devront s'acquitter que de 50% des montants indiqués ci-dessus – 40 billets de tombola leur seront transmis).

Ce montant sert non seulement à mettre en place la logistique du tournoi, mais doit également être considéré comme une forme de contribution directe de chaque Direction Générale/Service à notre initiative.

- Le versement de cette somme **doit être exécuté pour le 20 avril 2022 au plus tard sur le compte** du "SCHUMAN TROPHY"

BNP PARIBAS FORTIS BANK

IBAN: BE32 0016 8898 3602

BIC : GEBABEBB

Avec la communication: DGXX – Participation 2022

4. Règles de participation

- 1) **Rencontre à 7 contre 7 sur la largeur du terrain**
- 2) **Aucune fusion de DG/Service n'est acceptée** (les agences ne peuvent pas fusionner avec leur DG parente)
- 3) **Aucun « transfert » n'est accepté**
- 4) **Une DG/Service peut aligner plusieurs équipes**, mais un joueur ne peut être aligné qu'avec une seule équipe.
- 5) **Sont éligibles pour participer :**
 - a) **Les fonctionnaires et autres agents des Institutions (F, T, AC, END).**
 - b) Le personnel « externe »
 - *Fonctionnaire ou autre agent (F, T, AC, END) dont la DG/service/Agence ne participe pas.*
 - *Personnel non statutaire avec une adresse email **xxx@ext.ec.europa.eu** **toujours en service au moment du tournoi** et ayant été occupé dans la DG/service au minimum de mars à mai 2022.*
 - *Les stagiaires*
 - Toutefois, le nombre de joueurs « externes » est limité à :
 - **3 (trois)** pour tout(e) DG/service dont l'effectif est < **300 personnes**
 - **2 (deux)** pour tout(e) DG/service dont l'effectif est **de 301 à 600 personnes**
 - **1 (un)** pour tout(e) DG/service dont l'effectif est > **600 personnes**

La liste des joueurs accompagnée des copies des badges devra être envoyée pour le **mercredi 25/5/2022 au plus tard.**

En **cas de fausse déclaration**, le Comité pourra décider à tout moment **de l'exclusion du tournoi de l'équipe en question.** Cette exclusion sera traitée de la même manière qu'un forfait.

5. Règlement du Tournoi

- a) Chaque équipe évoluera avec son propre équipement. Un jeu de chasubles sera mis à disposition par le Comité, si nécessaire.
- b) Chaque équipe devra se munir de ses propres ballons pour les échauffements (en prévoir 2 au minimum qui seront marqués pour éviter toute discussion ultérieure).
- c) Les lois du jeu du football s'appliquent totalement avec les exceptions suivantes :
 - 1) Durée d'une rencontre : **2 x 15 minutes - FINALE : 2 x 20 minutes**
 - 2) Pas de hors-jeu
 - 3) Les rentrées de touche se font au pied.
 - 4) Le gardien de but doit jouer le ballon au sol pour dégager.
- o **En cas d'égalité au classement d'un groupe**, les critères ci-dessous serviront à départager les équipes, par ordre de priorités :
 - 1) **Bonus « caritatif »** : l'équipe qui aura **vendu et payé** au moins **100 billets de tombola**
 - 2) Le résultat de la rencontre directe entre les 2 équipes
 - 3) Différence entre buts "pour" et "contre"
 - 4) L'équipe ayant reçu le moins de cartons jaunes (1 rouge équivaut à 3 cartons jaunes).
 - 5) Plus grand nombre de buts inscrits.
 - 6) Plus petit nombre de buts encaissés
 - 7) Si toutefois, deux équipes se trouvaient encore à égalité, elles seraient départagées par pile ou face.
- o **En cas d'égalité lors d'une rencontre de phase finale**, les critères ci-dessous serviront à départager les équipes, par ordre de priorités :
 - 1) **Bonus « caritatif »** : l'équipe qui aura **vendu et payé** au moins **100 billets de tombola**
 - 2) **Série de 3 tirs au but.** Si l'égalité subsiste, chaque équipe tirera un pénalty jusqu'au moment où une équipe ne marque pas.
- o En cas de nombre différent d'équipes par groupe et de qualification d'un meilleur deuxième ou troisième, les résultats des rencontres contre le dernier classé de ces groupes sont neutralisés et un nouveau classement est établi pour comparer uniquement les résultats de l'équipe en balance.
- o Les remplacements pendant les matches sont libres et peuvent s'effectuer en continu pour autant qu'ils ne perturbent pas le déroulement de la rencontre.

6. Sanctions

- o Tout comportement malveillant ou tout non-respect par un joueur ou une équipe des valeurs du Schuman Trophy ou de ses participants sera sanctionné par une exclusion immédiate du tournoi. Des sanctions supplémentaires pourront être décidées par le Comité Organisateur en fonction de la gravité des faits.
- o Un **carton jaune reçu équivaut à une exclusion** : l'équipe peut toutefois remplacer le joueur.
- o Après un **deuxième carton jaune**, le joueur sera **suspendu** pour la rencontre suivante.

- Une **carte rouge** comporte l'exclusion immédiate du joueur et une **suspension** automatique pour le match suivant. Selon la gravité des faits rapportés par l'arbitre, le Comité se réserve le droit d'appliquer une sanction complémentaire.
- Si une équipe ne se présente pas à un match, elle est déclarée perdante par un score de 0-3. Le score de 0-3 s'appliquera également à toute équipe qui ne respecterait pas le règlement au cours d'une rencontre.

7. Fair play

- Après chaque rencontre, l'arbitre donne aux 2 équipes une cote de 0 à 10 points : cette cote tiendra compte du comportement des joueurs sur le terrain et sur le banc.
- Le comité adaptera le résultat du fair-play en fonction des critères supplémentaires suivants :
 - des éventuels cartons jaunes (-2 points) ou rouges (-5 points)
 - de l'arrivée en retard d'une équipe (-5 points)
 - des éventuels forfaits d'une équipe (-15 points)

8. Divers

○ **Communication**

Chaque Direction Générale/Service s'engage à assurer la plus grande diffusion possible de l'information relative au tournoi dans son environnement immédiat **ainsi que pour la vente de billets de tombola.**

L'accord du Comité pour la publication d'articles aussi bien dans le magazine interne "Commission en Direct" que dans un autre support de presse appropriée (avant l'événement et après la tenue de celui-ci) est obligatoire.

○ **Responsabilités**

Au terme du tournoi, le Comité déterminera le profit total ainsi que la somme à distribuer aux différentes organisations caritatives qui seront sélectionnées après le lancement d'un appel à projets. Une évaluation des propositions sera réalisée par au moins deux membres du Comité, dont les recommandations seront soumises à l'ensemble du Comité pour les décisions d'attribution.

Le Comité, les responsables du club de football de la RUR et les représentants des équipes ne pourront être tenus responsables de tout accident, vol ou perte survenus lors du tournoi.

Par ailleurs, le Comité rappelle que tout fonctionnaire et autre agent participant à notre événement est couvert par le RCAM.

Le Comité souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre les dégâts découlant de l'organisation mais qui ne couvre pas les blessures des joueurs "externes" qui ne seraient pas couverts par le RCAM.

Le Comité est responsable de l'application du présent règlement au titre du tournoi se déroulant en 2022.

Après sa diffusion à tous les responsables d'équipe ce règlement ne pourra plus subir de modifications.

Contact : ec-schuman-trophy@ec.europa.eu

Le Comité Organisateur est composé de :

Florence Mondin (EAC), Mercedes Riestra Arango (EEAS), Benjamin Schools (DGT), Anastasia Coucouratos (EEAS), Giuliano Ena (EEAS), Manon Remy (MOVE), Benjamin Melain (COMM), Gianmarco Di Vita (EEAS), Jean-Marie Remy (GROW)

Le Comité Organisateur

Effectif des DG/Services au 1/1/2022

https://ec.europa.eu/info/about-european-commission/organisational-structure/commission-staff_en#key-figures-on-european-commission-staff